

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX

-----  
COMMUNE D'EYSINES  
-----

Nbre de Conseillers Municipaux  
en exercice : 35  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 09 MARS 2022**

**N°07**  
-----

**OBJET : FINANCES – EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE – RAPPORT D'ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES : DÉBAT**

L'an deux mille vingt-deux le neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYSINES, convoqué le trois mars deux mille vingt-deux par Madame le Maire s'est réuni au Théâtre Jean Vilar d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Maire.

PRESENTS : Mme Evelyne FRÉNAIS – M. Julien OLIVIER – Mme Catherine PIET-BURGUÈS – M. Jean-Baptiste MAÏTIA – M. Richard CABRAFIGA – Mme Sophie DUPRAT – M. Jean-Luc MESPLÈDE – Mme Christine SEGUINAU – M. Olivier TASTET, Adjoints.

M. Nicolas BARRETEAU – Mme Amandine BETÉS – M. Pierre CHATEIGNER – M. Arnaud DERUMAUX – M. Éric LACOSTE – M. Jean-Pierre LAMAGNÈRE – M. Yves LUCAT – Mme Sandrine MARSAN – Mme Anne Gaëlle MC NAB – Mme Mylène MRABET – M. Dominique ORDONNAUD – Mme Fanny PARRA – Mme Laurence PUYOOU – M. Georges RAYNAUD – Mme Laurence ROY – Mme Nadine SANGUINET-JIMENEZ – Mme Karine THIBAUT – M. Serge TOURNERIE – M. Alexandre TOURRET – M. Didier TRAN MANH SUNG – M. Louis-Maxime VIALA, conseillers.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme Véronique JUSOT, Adjointe.

M. Emmanuel BOURLON – Mme Marie-Christine GUYOT – Mme Nathalie MARGUERITTE, conseillers.

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier TASTET.

Monsieur Jean-Baptiste MAÏTIA présente le rapport suivant :

« Comme pour le budget principal, le vote du budget annexe Régie des Transports doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous rappelle que, dotée de la seule autonomie financière, sans personnalité morale, et, depuis le 22 avril 2003, d'une licence de transports intérieurs pour 2 véhicules et 2 chauffeurs mis à disposition par la collectivité de rattachement, la Régie organise, comme une entreprise, le transport de personnes pour le compte de la commune.

L'activité du service a été globalement maintenue sur l'année 2021. Quelques retraits de demandes de transport ont cependant été enregistrées en début d'année avec les restrictions sanitaires affectant notamment les transports de personnes âgées et le centre de loisirs.

Les attributions de la régie ont couvert :

- . le ramassage scolaire sur 4 jours par semaine à compter de septembre pour environ 37 % de son activité. Cette compétence est assurée par délégation de Bordeaux Métropole dans le cadre d'un marché de prestations conclu directement par elle. (35 % en 2020 ; 35 % en 2019).

- . les déplacements scolaires dans la commune et hors du territoire communal à la demande du personnel enseignant en fonction d'un planning préétabli pris en charge financièrement par le budget principal au regard du kilométrage parcouru. Cette activité a représenté aux alentours de 52 % de son activité. (35 % en 2020 ; 37% en 2019).

- . les transports du centre de loisirs municipal notamment, en fonction d'un planning préétabli pris en charge également par le budget principal, pour 8 % de son activité. (25 % en 2020 ; 22 % en 2019).

- . enfin pour 3 % de ceux-ci, les transports organisés dans le cadre des activités jeunesse du centre social ou pour le compte du CCAS pour les personnes âgées. (5 % en 2020 ; 6 % en 2019).

S'agissant d'un service public classé dans la typologie des services publics industriels et commerciaux (SPIC), la Régie doit équilibrer par elle-même son budget sans recours à subvention du budget principal.

Aussi, les principaux objectifs budgétaires de la Régie des Transports seront, en recettes comme en dépenses, de s'adapter aux décisions concernant les mesures sanitaires permettant de fonctionner ou non et d'équilibrer au mieux son budget d'exploitation :

⇒ En matière de ressources :

- . Faire participer les familles utilisatrices du service de ramassage scolaire en fonction de leur faculté contributive (dégressivité en fonction des fratries et quotients familiaux) et limiter la hausse des tarifs à l'inflation moyenne annuelle de 2021 soit 1,60 % (inflation moyenne IPC).

- . Répercuter sur les différents utilisateurs (Budget principal communal, CCAS et Centre Social) le paiement à la régie d'une participation au kilomètre parcouru pour les transports hors circuits de ramassage scolaire (13,80 euros/km depuis le 01.09.2021).

⇒ En matière de charges :

- . Prendre en compte les transports induits par les modifications du calendrier scolaire ainsi que la nouvelle répartition de la semaine scolaire et dans la mesure du possible les demandes des enseignants.

- . Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement au mieux pour tenir compte du prix à la hausse déjà constatée du carburant et des nécessaires frais d'entretien et de réparation des deux véhicules, en provisionnant suffisamment les coûts, sachant que, suivant le type de panne et de réparation, le budget à engager peut être très important. Il faut noter que seuls les circuits de ramassage scolaire sont pris en charge directement par Bordeaux Métropole à hauteur de 90 %. La Régie y participe pour les 10 % restants.

Les dépenses réelles de fonctionnement devraient en conséquence évoluer de la manière suivante :

			BP 2020	BP 2021	Estimation BP 2022
Dépenses	Réelles	de	181 000,00 €	122 000,00 €	205 000,00 €
Fonctionnement					

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du débat tenu à l'occasion de l'exposé du présent rapport d'orientations budgétaires de la Régie des transports pour l'année 2022 ».

Il est pris acte du présent débat par 35 voix Pour.

Pour expédition conforme  
Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "C. Buis".

